

Séance du 17 avril 2014
COMMUNE DE VOID-VACON

L'an deux mil quatorze, le dix-sept avril à 20H00, le Conseil Municipal de VOID-VACON, légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Sylvie ROCHON, Maire.

Conformément à l'article 2121-8 du CGCT, la séance a été publique.

Etaient présents : Madame ROCHON Sylvie, Monsieur GENTER Bernard, Madame BACHE Christine, Monsieur GAUCHER Alain, Madame BOKSEBELD Virginie, Monsieur LHERITIER Jean-Paul, Monsieur ROUX Patrice, Monsieur GRISVARD Joël, Madame DE PRA Catherine, Monsieur LANOIS Vincent, Monsieur HENRY Christophe, Madame BERTIN Sabine, Madame PAUL Delphine, Madame LIEGEOIS Isabelle, Madame LANG Emmanuelle, Monsieur HUSSON Anthony et Monsieur HONORE Samuel.

Etait absent : Madame PINTAURI Angélique.

Etait absent avec pouvoir : Madame DEGRIS Monique donne pouvoir à Monsieur GENTER Bernard.

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame BACHE Christine a été élue **secrétaire**.

Date de convocation : 10 Avril 2014.

Le Maire certifie avoir transmis au contrôle de légalité le 23/04/2014 et affiché le compte-rendu de cette séance le 25/12/2013

Ordre du jour :

- Avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe - mise à jour du tableau des emplois, avec suppression de l'ancien poste
- Désignation du délégué du Syndicat Intercommunal A.GE.D.I
- Désignation du délégué CNAS
- Désignation du délégué de la Fédération Unifiée des Collectivités Locales pour l'électricité en Meuse (FUCLEM)
- Nouvelles adhésions de la Fédération Unifiée des Collectivités Locales pour l'électricité en Meuse (FUCLEM)
- Désignation des représentants à l'association des communes forestières
- Désignation du correspondant défense
- Fixation du nombre d'administrateur du Centre Communal d'Action Sociale et élection des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
- Demande de subventions amendes de police pour la Route de Toul
- Approbation des comptes de gestion 2013
- Vote des comptes administratifs 2013
- Affectation des résultats
- Taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2014
- Vote des budgets primitifs 2014 (budget communal et budgets annexes)
- Vote des subventions aux associations
- Décisions prises en vertu de l'article L2122-22
- Affaires diverses

Séance du 17 avril 2014
COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 14-28 : Avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe - mise à jour du tableau des emplois, avec suppression de l'ancien poste

Le Maire indique qu'un adjoint administratif de 1^{ère} classe remplit les conditions pour être promu au grade supérieur d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

La délibération du Conseil Municipal du 27 novembre 2013 fixe le taux de promotion au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à 100%, l'agent peut donc être promu.

Madame le Maire précise que la Commission Administrative Paritaire a émis un avis favorable à cet avancement lors de sa séance du 24 février 2014. Madame le Maire demande aux élus d'émettre un avis sur la création de ce poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés :

- de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- de proposer la suppression en cohérence d'un emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe sous réserve de l'avis du Comité Technique Paritaire.

Délibération n° 14-29 : Désignation du délégué du Syndicat Intercommunal A.GE.D.I

Madame le Maire rappelle que la Commune adhère au syndicat Intercommunal A.GE.D.I. (Agence de GEstion et Développement Informatique). Ce syndicat a pour objet de mutualiser les coûts liés à l'informatisation. A.GE.D.I conçoit, développe des logiciels simples, modernes et performants, dédiés aux communes, intercommunalités, maisons de retraite et autres établissements publics.

Considérant le renouvellement de l'assemblée délibérante de la Commune, le Conseil doit procéder à l'élection d'un nouveau délégué.

Après avoir fait appel à candidature, Monsieur Samuel HONORE se présente.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil municipal, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés,

- Elit Samuel HONORE comme délégué AGEDI
- Autorise le Maire à signer tout autre document relatif à la présente délibération.

Séance du 17 avril 2014
COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 14-30 : Désignation du délégué CNAS

Madame le Maire rappelle que la Commune adhère depuis 2011 au Comité National d'Action Sociale (CNAS).

Cette association loi 1901 à but non lucratif est un organisme d'action sociale de portée nationale pour la Fonction Publique Territoriale. Elle offre des prestations diversifiées de qualité, en constante évolution afin d'être en totale adéquation avec les demandes des agents territoriaux (aides financières, réductions négociées, chèques vacances, prêts à taux réduits...).

Considérant le renouvellement de l'assemblée délibérante de la Commune, le Conseil doit procéder à l'élection d'un nouveau délégué représentant les élus. Il est à noter qu'un délégué représentant les agents au sein du CNAS doit être également désigné.

Après avoir fait appel à candidature, Monsieur Alain GAUCHER se présente.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil municipal, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés

- Elit Monsieur Alain GAUCHER comme délégué représentant les élus
- Autorise le Maire à signer tout autre document relatif à la présente délibération.

Délibération n° 14-31 : Désignation du délégué de la Fédération Unifiée des Collectivités Locales pour l'électricité en Meuse (FUCLEM)

Madame le Maire rappelle que la Commune adhère à la Fédération Unifiée des Collectivités Locales pour l'électricité en Meuse (FUCLEM).

Considérant le renouvellement de l'assemblée délibérante de la Commune, le Conseil doit procéder à l'élection deux délégués qui seront appelés à élire par correspondance les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants du Collège des Communes de moins de 2000 habitants.

Après avoir fait appel à candidature, Madame Virginie BOKSEBELD et Madame Emmanuelle LANG se présentent.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil municipal, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés,

- Elit Madame Virginie BOKSEBELD et Madame Emmanuelle LANG comme délégués de la FUCLEM
- Autorise Madame le Maire à signer tout autre document relatif à la présente délibération.

Séance du 17 avril 2014
COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 14-32 : Nouvelles adhésions de la Fédération Unifiée des Collectivités Locales pour l'électricité en Meuse (FUCLEM)

Madame le Maire fait part à l'assemblée

- de la demande des communes de BEHONNE, ERIZE-SAINT-DIZIER, GERY, LES HAUTS DE CHEE, NAIVES-ROZIERES, RAIVAL, RESSON, SALMAGNE, SEIGNEULLES, VAVINCOURT LOISEY et CULEY d'adhérer à la Fédération Unifiée des Collectivités Locales pour l'électricité en Meuse (FUCLEM)
- de l'avis favorable émis par le Comité Syndical de la FUCLEM le 24 février 2014.

Il rappelle que l'ensemble des communes et E.P.C.I adhérents au syndicat mixte F.U.C.L.E.M doivent formuler un avis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés :

- d'émettre un avis favorable à l'adhésion des communes précitées pour leur adhésion à la F.U.C.L.E.M
- donne tous pouvoirs au Maire pour accomplir toutes les formalités se rapportant à la présente délibération

Délibération n° 14-33 : Désignation des représentants à l'association des communes forestières

Madame le Maire rappelle que la Commune adhère à l'association des communes forestières qui permet entre autres de représenter et faire valoir les intérêts des collectivités forestières et de former les élus.

Considérant le renouvellement de l'assemblée délibérante de la Commune, le Conseil doit procéder à l'élection d'un nouveau délégué.

Après avoir fait appel à candidature, Madame Virginie BOKSEBELD se présente en tant que délégué suppléant et Monsieur Patrice ROUX en tant que délégué suppléant.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil municipal, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés,

- Elit Madame Virginie BOKSEBELD comme délégué titulaire et Monsieur Patrice ROUX comme délégué suppléant de l'association des Communes forestières
- Autorise le Maire à signer tout autre document relatif à la présente délibération.

Séance du 17 avril 2014
COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 14-34 : Désignation du correspondant défense

Madame le Maire rappelle que depuis 2001, un élu issu du Conseil Municipal doit assurer la fonction de correspondant défense. Ce dernier doit représenter la Commune auprès des instances civiles et militaires du département et de la région et sensibiliser les citoyens aux questions de Défense.

Le correspondant défense est prioritairement en relation avec :

- Le délégué militaire départemental (DMD)
- le rectorat pour le niveau départemental
- la délégation à l'information et à la communication de la défense (DICOD) pour le niveau national

Considérant le renouvellement de l'assemblée délibérante de la Commune, le Conseil doit procéder à l'élection d'un nouveau correspondant défense.

Après avoir fait appel à candidature, Monsieur Alain GAUCHER se présente.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil municipal, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés,

- Elit Monsieur Alain GAUCHER comme correspondant défense
- Autorise le Maire à signer tout autre document relatif à la présente délibération.

Délibération n° 14-35 : Fixation du nombre d'administrateur du Centre Communal d'Action Sociale

Vu les articles L.123-4 à 123-9 du Code de l'action sociale et des familles ;

Considérant qu'il convient de fixer le nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S), que les articles L123-6 et R 123-7 susvisés exigent un minimum de quatre membres élus et un maximum de huit membres élus ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés, que le nombre de membres du Conseil municipal appelés à siéger au Centre Communal d'Action Sociale est fixé à 13

- Le Maire, Président de droit du Conseil d'Administration
- 6 membres élus au sein du Conseil Municipal
- 6 membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L.123-6 du Code de l'action Sociale et des Familles

Séance du 17 avril 2014
COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 14-36 : Election des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Vu les articles R 123-8, R 123-10 et R1213-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014 fixant à 9 le nombre d'administrateurs du CCAS,

Considérant que 6 membres du Conseil municipal doivent être élus par un vote à bulletins secrets, au scrutin proportionnel de listes au plus fort reste,

Considérant qu'une seule liste se présente :

- Christine BACHE
- Sabine BERTIN
- Angélique PINTAURI
- Joël GRISVARD
- Isabelle LIEGEOIS
- Patrice ROUX

Il est procédé au vote et la liste présentée obtient 18 voix.

Sont donc élus pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS :

- Christine BACHE
- Sabine BERTIN
- Angélique PINTAURI
- Joël GRISVARD
- Isabelle LIEGEOIS
- Patrice ROUX

Délibération n° 14-37 : Demande de subventions amendes de police pour la Route de Toul

Afin de sécuriser la Route de Toul, plusieurs aménagements sont prévus afin de permettre une meilleure cohabitation entre les usagers des transports publics et les habitants par la remise en état du site avec la réduction de la largeur de la voirie qui passe de 8 à 6 mètres et les aménagements suivants :

- une signalétique adaptée
- travaux d'aménagement de l'accès à l'abribus pour les piétons et les scolaires et avec l'adaptation de l'usoir au bus pour les personnes à mobilité réduites et aux personnes malvoyantes.

Il est donc sollicité une subvention au Conseil Général de la Meuse au titre des amendes de police.

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés :

- autorise le Maire à solliciter pour ce projet une subvention du Conseil Général dans le cadre des amendes de police
- charge le Maire de réaliser toutes les formalités afin de bénéficier de la subvention

Séance du 17 avril 2014
COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 14-38 : Approbation des comptes de gestion 2013

Madame le Maire présente les comptes de gestion élaborés par le comptable de la Commune, Madame Isabelle MASSON et indique qu'ils sont conformes aux comptes administratifs de la Commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, **à la majorité** des membres présents ou représentés, **approuve** les divers comptes de gestion 2013, à savoir :

- le compte de gestion de la Commune
- le compte de gestion de l'eau
- le compte de gestion de l'assainissement
- le compte de gestion de la forêt
- le compte de gestion du lotissement « sous les Ormes »
- le compte de gestion de la microzone
- le compte de gestion du Service Public de l'Assainissement Non Collectif
- le compte de gestion de la restructuration de l'immeuble 37-39 rue Louvière

Délibération n° 14-39 : Vote des comptes administratifs 2013

Madame le Maire présente les comptes administratifs 2013 (budget communal et budgets annexes) qui peuvent se résumer comme ceci :

NB : Les résultats de clôture de l'exercice comprennent les résultats à la clôture de l'exercice 2012

BUDGET COMMUNAL :

Les résultats sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT :

<u>Dépenses</u>	Prévu : 2 634 207,32
	Réalisé : 819 741,41
	Reste à réaliser : 1 128 000,00
<u>Recettes :</u>	Prévu : 2 634 207,32
	Réalisé : 1 161 007,65
	Reste à réaliser : 306 200,00

FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses</u>	Prévu : 2 087 561,35
	Réalisé : 1 221 784,47
	Reste à réaliser : 0,00
<u>Recettes :</u>	Prévu : 2 087 561,35
	Réalisé : 1 584 344,15
	Reste à réaliser : 0,00

Séance du 17 avril 2014
COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 14-39 : Vote des comptes administratifs 2013 (suite)

RESULTAT DE L'EXERCICE 2013

Investissement : 341 266,24
 Fonctionnement : 362 559,68
 Résultat global : 703 825,92

RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE

Investissement : 266 468,22
 Fonctionnement : 949 669,73
 Résultat global : 1 216 137,95

BUDGET ASSAINISSEMENT :

Les résultats sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT :

<u>Dépenses</u>	Prévu : 169 535,33
	Réalisé : 83 508,52
	Reste à réaliser : 0,00
<u>Recettes :</u>	Prévu : 169 535,33
	Réalisé : 68 736,57
	Reste à réaliser : 0,00

FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses</u>	Prévu : 124 157,61
	Réalisé : 88 157,37
	Reste à réaliser : 0,00
<u>Recettes :</u>	Prévu : 124 157,61
	Réalisé : 91 163,44
	Reste à réaliser : 0,00

RESULTAT DE L'EXERCICE 2013

Investissement : -14 771,95
 Fonctionnement : 3 006,07
 Résultat global : - 11 765,88

RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2013

Investissement : 71 174,32
 Fonctionnement : -16 277,48
 Résultat global : 54 896,84

Séance du 17 avril 2014
COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 14-39 : Vote des comptes administratifs 2013 (suite)

BUDGET EAU :

Les résultats sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT :

<u>Dépenses</u>	Prévu : 236 536,42
	Réalisé : 27 979,34
	Reste à réaliser : 208 000,00
<u>Recettes :</u>	Prévu : 236 536,42
	Réalisé : 18 584,13
	Reste à réaliser : 0,00

FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses</u>	Prévu : 194 370,71
	Réalisé : 18 143,13
	Reste à réaliser : 0,00
<u>Recettes :</u>	Prévu : 194 370,71
	Réalisé : 32 593,27
	Reste à réaliser : 0,00

RESULTAT DE L'EXERCICE 2013

Investissement : - 15 111,28
Fonctionnement : 14 450,14
Résultat global : - 661,14

RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2013

Investissement : 56 054,43
Fonctionnement : 165 820,85
Résultat global : 221 875,28

BUDGET FORET :

Les résultats sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT :

<u>Dépenses</u>	Prévu : 94 274,53
	Réalisé : 28 599,10
	Reste à réaliser : 13 000,00
<u>Recettes :</u>	Prévu : 94 274,53
	Réalisé : 82 505,86
	Reste à réaliser : 0,00

Séance du 17 avril 2014
COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 14-39 : Vote des comptes administratifs 2013 (suite)

FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses</u>	Prévu : 157 689,15
	Réalisé : 79 545,81
	Reste à réaliser : 0,00
<u>Recettes :</u>	Prévu : 157 689,15
	Réalisé : 126 917,66
	Reste à réaliser : 0,00

RESULTAT DE L'EXERCICE 2013

Investissement : 53 906,76
Fonctionnement : 47 371,85
Résultat global : 101 278,61

RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2013

Investissement : 1 623,23
Fonctionnement : 118 311,00
Résultat global : 119 943,23

. BUDGET MICROZONE :

Les résultats sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT :

<u>Dépenses</u>	Prévu : 339 344,10
	Réalisé : 45 857,78
	Reste à réaliser : 0,00
<u>Recettes :</u>	Prévu : 339 344,10
	Réalisé : 56 190,39
	Reste à réaliser : 0,00

FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses</u>	Prévu : 380 244,10
	Réalisé : 73 776,72
	Reste à réaliser : 0,00
<u>Recettes :</u>	Prévu : 380 244,10
	Réalisé : 42 948,71
	Reste à réaliser : 0,00

RESULTAT DE L'EXERCICE 2013

Investissement : 10 332,61
Fonctionnement : - 30 828,01
Résultat global : - 20 495,40

Séance du 17 avril 2014
COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 14-39 : Vote des comptes administratifs 2013 (suite)

RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2013

Investissement : - 252 233,54

Fonctionnement : 0,00

Résultat global : - 252 233,54

. BUDGET LOTISSEMENT SOUS LES ORMES :

Les résultats sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT :

<u>Dépenses</u>	Prévu : 398 747,06
	Réalisé : 0,00
	Reste à réaliser : 0,00
<u>Recettes :</u>	Prévu : 398 747,06
	Réalisé : 207694,98
	Reste à réaliser : 0,00

FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses</u>	Prévu : 233 463,47
	Réalisé : 207 694,98
	Reste à réaliser : 0,00
<u>Recettes :</u>	Prévu : 233 463,47
	Réalisé : 42 411,39
	Reste à réaliser : 0,00

RESULTAT DE L'EXERCICE 2013

Investissement : 207 694,98

Fonctionnement : - 165 283,59

Résultat global : 42 411,39

RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2013

Investissement : -171 052,08

Fonctionnement : 0,00

Résultat global : - 171 052,08

. BUDGET SPANC :

Les résultats sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT :

Néant

Séance du 17 avril 2014
COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 14-39 : Vote des comptes administratifs 2013 (suite)

FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses</u>	Prévu : 15 000,00
	Réalisé : 75,00
	Reste à réaliser : 0,00
<u>Recettes :</u>	Prévu : 15 000,00
	Réalisé : 5112,50
	Reste à réaliser : 0,00

RESULTAT DE L'EXERCICE 2013
Résultat global : 5 037,50

RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2013
Résultat global : 1 146,61

. BUDGET IMMEUBLE 37-39 RUE LOUVIERE :

Les résultats sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT :

<u>Dépenses</u>	Prévu : 600 000,00
	Réalisé : 14 480,00
	Reste à réaliser : 50 000,00
<u>Recettes :</u>	Prévu : 600 000,00
	Réalisé : 40 000,00
	Reste à réaliser : 0,00

FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses</u>	Prévu : 160 000,00
	Réalisé : 0,00
	Reste à réaliser : 0,00
<u>Recettes :</u>	Prévu : 160 000,00
	Réalisé : 100 000,00
	Reste à réaliser : 0,00

RESULTAT DE L'EXERCICE 2013
Investissement : 25 520,00
Fonctionnement : 100 000,00

Résultat global : 125 520,00

RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2013
Investissement : 25 520,00
Fonctionnement : 160 000,00
Résultat global : 185 520,00

Séance du 17 avril 2014
COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 14-39 : Vote des comptes administratifs 2013 (suite)

Madame le Maire, qui n'a pas été à l'origine du budget 2013 exécuté par l'ancien Maire, Monsieur André JANNOT, soumet au vote les divers comptes administratifs.

Après délibérations, **sont adoptés à l'unanimité** des membres présents ou représentés :

- le compte administratif de la Commune
- le compte administratif de l'eau
- le compte administratif de l'assainissement
- le compte administratif de la forêt
- le compte administratif du lotissement « sous les Ormes »
- le compte administratif de la microzone
- le compte administratif du Service Public de l'Assainissement Non Collectif
- le compte administratif de la restructuration de l'immeuble 37-39 rue Louvière

Délibération n° 14-40 : Délibération d'affectation du résultat – budget Communal

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2013, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports

Pour rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	74 798.02 €
Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	587 110.05 €

Soldes d'exécution

Un Solde d'exécution (déficit -001) de la section d'investissement de :	341 266.24 €
Un solde d'exécution (Excédent -002) de la section de fonctionnement de :	362 559.68 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de :	1 128 000.00 €
En recettes pour un montant de :	306 200.00 €

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	555 331.78 €
---	---------------------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés, décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	555 331.78 €
---	--------------

Ligne 002 Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	394 337.95 €
---	--------------

Séance du 17 avril 2014
COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 14-41 : Délibération d'affectation du résultat – budget Eau

Le Conseil d'Administration vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2013, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports

Pour rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	71 165.71 €
Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	151 370.71 €

Soldes d'exécution

Un Solde d'exécution (Excédent -001) de la section d'investissement de :	15 111.28 €
Un solde d'exécution (Excédent -002) de la section de fonctionnement de :	14 450.14 €

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de :	208 000.00 €
En recettes pour un montant de	0.00 €

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	151 945.57 €
---	---------------------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil d'Administration, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Le Conseil d'Administration décide, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés, d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	151 945.57 €
---	--------------

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	13 875.28 €
---	-------------

Séance du 17 avril 2014
COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 14-42 : Délibération d'affectation du résultat – budget Assainissement

Le Conseil d'Administration vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2013, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports

Pour rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année

antérieure : 85 946.27 €

Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :

19 283.55 €

Soldes d'exécution

Un Solde d'exécution (Excédent -001) de la section d'investissement de : 14 771.95 €

Un solde d'exécution (Déficit -002) de la section de fonctionnement de : 3 006.07 €

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0.00 €

En recettes pour un montant de 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0.00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil d'Administration, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Le Conseil d'Administration, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés, décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0.00 €

Ligne 002

Déficit de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 16 277.48 €

Séance du 17 avril 2014
COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 14-43 : Délibération d'affectation du résultat – Exploitation Forêt

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2013, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports

Pour rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 52 274.53 €
Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : 70 939.15 €

Soldes d'exécution

Un Solde d'exécution (Déficit -001) de la section d'investissement de :
53 906.76 €
Un solde d'exécution (Déficit -002) de la section de fonctionnement de :
47 371.85 €

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :
En dépenses pour un montant de : 13 000.00 €
En recettes pour un montant de : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 11 367.77 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés, décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 11 367.77 €

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 106 943.23 €

Séance du 17 avril 2014
COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 14-44 : Délibération d'affectation du résultat – budget Immeuble 37-39 rue Louvière

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2013, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports

Pour rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :

0.00 €

Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :60

000.00 €

Soldes d'exécution

Un Solde d'exécution (Excédent -001) de la section d'investissement de : 25 520.00 €

Un solde d'exécution (Excédent -002) de la section de fonctionnement de : 100 000.00 €

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 50 000.00 €

En recettes pour un montant de 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 24 480.00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents ou représentés, décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 24 480.00 €

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 135 520.00 €

Séance du 17 avril 2014
COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 14-45 : Taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2014

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la volonté de contenir les dépenses dans les périmètres des ressources 2013 actualisées afin de ne pas augmenter la fiscalité des ménages et des entreprises, compte tenu des effets actuels de la crise économique. C'est pourquoi il propose de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2014.

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents et représentés, **décide** de ne pas augmenter les taux des quatre taxes directes locales et donc de maintenir les taux suivants :

- 20,83 % pour la taxe d'habitation
- 18,98 % pour la taxe foncière (bâti)
- 42,29 % pour la taxe foncière (non bâti)
- 19,25% pour la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Délibération n° 14-46 : Vote des budgets primitifs 2014

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les budgets primitifs 2014.

Ces derniers sont présentés et s'équilibrent comme ceci :

BUDGET COMMUNAL

- Section de fonctionnement : 1 811 866,95 €
- Section d'investissement : 2 066 000,00 €

BUDGET EAU

- Section de fonctionnement : 79 775,28 €
- Section d'investissement : 331 775,28 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

- Section de fonctionnement : 117 777,48 €
- Section d'investissement : 151 674,32 €

BUDGET FORÊT

- Section de fonctionnement : 160 343,23 €
- Section d'investissement : 34 200,00 €

Séance du 17 avril 2014
COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 14-46 : Vote des budgets primitifs 2014 (suite)

BUDGET MICROZONE

- Section de fonctionnement : 329 133,54 €
- Section d'investissement : 295 333,54 €

BUDGET LOTISSEMENT

- Section de fonctionnement : 211 052,08 €
- Section d'investissement : 191 052,08 €

BUDGET SPANC

- Section de fonctionnement : 1 146,61 €
- Section d'investissement : NEANT

BUDGET IMMEUBLE 37-39 RUE LOUVIERE

- Section de fonctionnement : 435 520,00 €
- Section d'investissement : 553 520,00 €

Après délibérations, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** des membres présents ou représentés :

- le budget communal
- le budget de l'eau
- le budget de l'assainissement
- le budget de la forêt
- le budget du lotissement « sous les Ormes »
- le budget de la microzone
- le budget du Service Public de l'Assainissement Non Collectif
- le budget de la restructuration de l'immeuble 37-39 rue Louvière

Vote des subventions : Dans le cadre du budget communal, l'annexe budgétaire relative à l'octroi des subventions est présentée et celle-ci est **validée à l'unanimité** des membres présents ou représentés :

Séance du 17 avril 2014
COMMUNE DE VOID-VACON

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire invite le conseil municipal à prendre connaissance des décisions prises en vertu de la délégation accordée au Maire par la délibération du 28 mars 2014

Marché de fourniture: Fourniture d'une barrière et de trois tables extérieures confiée à la société SEMIO pour un montant de 1 462,62 €HT

Marché de fourniture: Remplacement et installation d'un vidéoprojecteur pour un TBI dans une classe de l'école primaire confié à la société CLIC INFO pour un montant de 699,00 €HT

Marché de travaux: Signature du contrat de dépigonnisation de la maison et l'atelier de l'ancien moulin, rue des Moulins qui ont été ravagés par un incendie avec la société LA CAMDA pour un montant de 1 620,00 €HT

Marché de travaux: création de branchement d'eaux usées et d'eaux pluviales au 47 rue de Strasbourg confié à la société SAUR pour un montant de 2 084,21 €HT

Marché de travaux: Broyage et dessouchage à la pelle mécanique sur environ 4000 mètres linéaires sur environ 8 mètres de large attribué à la SARL SOLVER ENVIRONNEMENT pour un montant de 1,75 €HT le mètre linéaire.

L'attribution du rachat du bois de ce chantier a été attribuée à la société LORENERGIE pour un montant de 10 euros la tonne sur justificatifs.

Le conseil Municipal prend acte de ces décisions.

Séance du 17 avril 2014
COMMUNE DE VOID-VACON

Délib.14-28 : Avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe - mise à jour du tableau des emplois, avec suppression de l'ancien poste

Délib.14-29 : Désignation du délégué du Syndicat Intercommunal A.GE.D.I

Délib.14-30 : Désignation du délégué CNAS

Délib.14-31 : Désignation du délégué de la Fédération Unifiée des Collectivités Locales pour l'électricité en Meuse (FUCLEM)

Délib.14-32 : Nouvelles adhésions de la Fédération Unifiée des Collectivités Locales pour l'électricité en Meuse (FUCLEM)

Délib.14-33 : Désignation des représentants à l'association des communes forestières

Délib.14-34 : Désignation du correspondant défense

Délib.14-35 : Fixation du nombre d'administrateur du Centre Communal d'Action

Délib.14-36 : Sociale et élection des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Délib.14-37 : Demande de subventions amendes de police pour la Route de Toul

Délib.14-38 : Approbation des comptes de gestion 2013

Délib.14-39 : Vote des comptes administratifs 2013

<u>Membres</u>	<u>Signatures</u>
Sylvie ROCHON	
Bernard GENTER	
Christine BACHE	
Alain GAUCHER	
Virginie BOKSEBELD	
Monique DEGRIS	<u>Pouvoir à Mme DEGRIS</u>
Jean-Paul LHERITIER	
Patrice ROUX	
Joël GRISVARD	
Catherine DE PRA	
Vincent LANOIS	
Christophe HENRY	
Sabine BERTIN	
Delphine PAUL	
Isabelle LIEGEOIS	
Emmanuelle LANG	
Emmanuelle PINTAURI	<u>Absent</u>
Anthony HUSSON	
Samuel HONORE	

Séance du 17 avril 2014
COMMUNE DE VOID-VACON